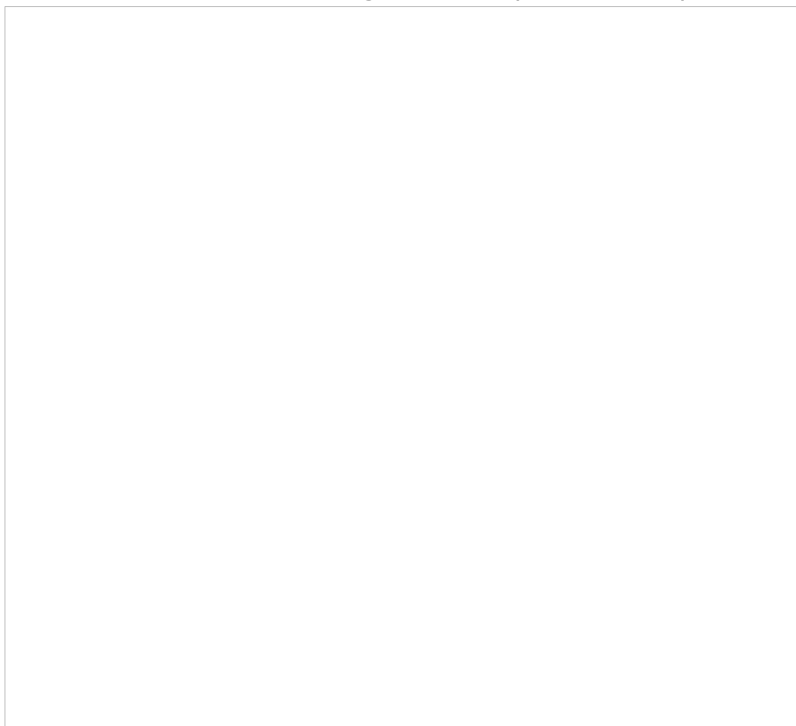


BOURSE AUX ETUDES SUPERIEURES de Mers Les BAINS

La ville octroie une bourses aux étudiants ayant eu leur bac et poursuivant des études supérieures. D'un montant de 200 €, elle est versée en une fois. Peu importe que le bac ait été obtenu depuis plusieurs années.

La demande est à faire à la mairie, il faut apporter son justificatif de réussite au bac et de domicile, un certificat de scolarité de l'établissement d'enseignement supérieur, une pièce d'identité et un relevé

d'identité bancaire.



<https://www.merslesbains.fr/etudiant-200-e-pour-taider/>

Mairie de Mers les Bains:

Avenue Pierre et Marie Curie

80350 - Mers les Bains

<https://www.merslesbains.fr/>